

## LA FÉDÉRATION ÉTAIT PRÉSENTE AU FORUM DES MÉTIERS START 2017 !

## DER BAUMEISTERVERBAND WAR BEIM FORUM DER BERUFE START 2017 DABEI !

### SOMMAIRE

Editorial - Leitartikel	2
Message du Président	3
Nouvelle collaboratrice au secrétariat	3
Botschaft des Präsidenten	4
Contrôles d'identité sur les chantiers	4
Identitätskontrollen auf den Baustellen	4
Perte de gain maladie	5
Erwerbsausfall bei Krankheit	5
Convention nationale	6
Landesmantelvertrag	7
Nouvelle loi sur l'assurance immobilière	8
Neues Gesetz über die Immobilienversicherung	9
Cours de français pour les ouvriers	10
Nouveau cours sécurité au travail	10
Forum des métiers START 2017	11
Forum der Berufe START 2017	11
Optimiser la sécurité avec bon sens	12
Une candidate cheffe d'équipe en formation	13
Sortie des membres en Valais	14
La construction en Birmanie	15



## EDITORIAL

Les premiers beaux jours revenus, nombreux sont les habitants de ce canton à se mettre au jardin ou alors à entreprendre des travaux d'entretien ou de rénovation de leur bien immobilier. Intéressant pour notre économie ! Jusque là rien de problématique sauf que la plupart de ces travaux se déroulent en soirée, le samedi tout le jour et souvent jusque tard le soir. Mais encore, parfois bien cachés, encore le dimanche. Aujourd'hui, il n'y a plus de petits profits. Le meilleur marché est encore trop cher. Négociations systématiques vers le bas ! La qualité est secondaire sauf quand le travail ne répond plus à aucun critère de bienfaisance. Alors on fait appel aux professionnels et on récrimine contre les entrepreneurs soi-disant profiteurs. Ces petits boulots du week-end et du soir sont en train de tuer notre économie tout en flouant les institutions sociales et le fisc. Finalement, ce sont les honnêtes gens qui paieront un jour la casse de ce petit trafic. Il y a moins d'un mois, j'ai été le témoin, à proximité de mon domicile de ces pratiques malheureusement trop courantes. Ce jour là, les inspecteurs du travail au noir étaient en congé ! Faute de moyens on doit fermer les yeux. Il est temps de faire comprendre aux propriétaires ce qu'est le travail au noir. Je suis abasourdi lorsqu'une personne me dit : « Non, non les ouvriers qui rénovent ma salle de bain ne travaillent pas au noir, ils me font une facture ! ». Quelle naïveté, la facture n'est pas la preuve que le revenu est annoncé au fisc surtout lorsque l'on voit les travaux se dérouler après les heures normales de travail ! Il devient impératif que les maîtres d'ouvrages soient aussi sanctionnés pour ces abus. L'image de la construction, notre image, est ternie par ces pratiques toujours plus courantes. J'invite tous les témoins de ces travaux illégaux à réagir, à sermonner les propriétaires concernés et enfin à les dénoncer si nécessaire. Nous devons nous battre car une certaine « mafia » s'installe dans notre canton !



Jean-Daniel Wicht

Jean-Daniel Wicht

## LEITARTIKEL

An den ersten schönen Tagen im Jahr halten sich viele Bewohner unseres Kantons im Garten auf. Oder sie unternehmen Unterhalts- oder Renovationsarbeiten an ihrem Wohneigentum, was für unsere Wirtschaft interessant ist ! Eigentlich ist dies kein Problem. Die meisten dieser Arbeiten werden jedoch am Abend, am Samstag den ganzen Tag und oft bis spät abends durchgeführt. Oder sogar am Sonntag, wenn sich das Ganze etwas verborgen abspielt. Heute zählt jeder Franken. Das Günstigste ist noch zu teuer. Es wird ständig nach unten verhandelt ! Qualität ist nebensächlich, ausser wenn die Arbeit keinen Kriterien der fachgerechten Ausführung mehr entspricht. In diesen Fällen wendet man sich an die Fachleute und schimpft über die Baumeister, die man als Profiteure bezeichnet. Diese kleinen Wochenend- und Abendarbeiten machen unsere Wirtschaft fertig und hintergehen dabei die Sozialeinrichtungen und die Steuerbehörden. Letzten Endes müssen dann eines Tages die ehrlichen Leute für den Schaden aufkommen, der aufgrund dieses unlauteren Handels entsteht. Vor knapp einem Monat wurde ich in der Nähe meines Wohnorts Zeuge dieser leider zu häufigen Praktiken. An diesem Tag hatten die Inspektoren der Schwarzarbeit frei ! Aufgrund fehlender Mittel muss man darüber hinwegsehen. Es ist an der Zeit, den Eigentümern zu erklären, was Schwarzarbeit ist. Ich bin verblüfft, wenn mir jemand sagt : «Aber nein, die Arbeiter, die mein Badezimmer renovieren, sind nicht Schwarzarbeiter, sie stellen mir ja eine Rechnung aus !». Welche Blauäugigkeit ! Eine Rechnung beweist noch nicht, dass das Einkommen versteuert wird, vor allem, wenn die Arbeiten nach der normalen Arbeitszeit ausgeführt werden ! Es ist nun unerlässlich, dass auch die Bauherren für diese Missbräuche bestraft werden. Diese immer häufiger anzutreffenden Praktiken schaden dem Image des Bauwesens, unserem Image. Ich bitte alle Zeugen dieser illegalen Arbeiten, zu reagieren, die Eigentümer zurechtzuweisen und sie falls nötig anzuzeigen. Wir müssen uns wehren, denn in unserem Kanton lässt sich nach und nach eine gewisse «Mafia» nieder!

Jean-Daniel Wicht

## TOUT POUR LA CONSTRUCTION.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION, BOIS, CARRELAGES ET AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS.

HG COMMERCIALE

Petit-Moncor 11

1752 Villars-sur-Glâne

T 026 460 81 60

F 026 460 81 69

ZI La Guérite 51

1541 Sévaz

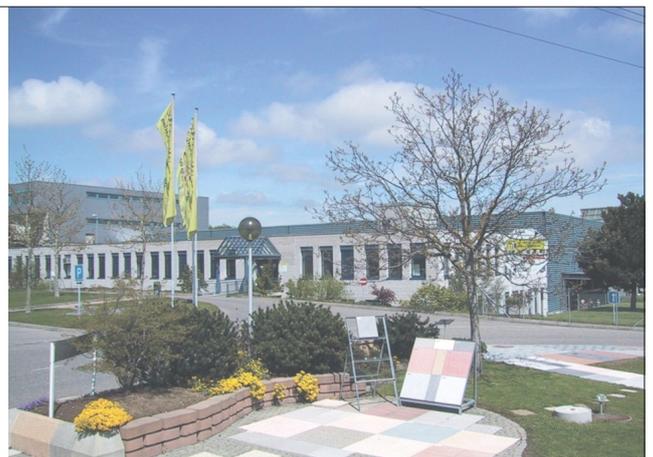
T 026 663 22 44

F 026 663 44 33

Chaque mardi soir à Villars-sur-Glâne l'exposition est ouverte jusqu'à 20 h.

[www.hgc.ch](http://www.hgc.ch)

**HGC**



## MESSAGE DU PRÉSIDENT

### L'œuf de Colomb

En cette période pascale, une question m'interpelle. Comment est-ce que l'œuf de Colomb tient tout seul ? C'est très clair mon cher Watson, il suffisait d'y penser, un œuf dur, mon ami, un œuf dur. Toujours facile à dire après ! Et si l'entrepreneur connaissait son futur, que se passerait-il ?

- Connaître le marché de la construction de l'année suivante
- Anticiper son choix de soumission
- Donner un prix juste selon la facture finale établie
- Peser les enjeux d'une affaire avant de la conclure
- Investir à bon escient selon le carnet de commande futur
- Ne pas prendre des marchés à perte car d'autres plus intéressants vont arriver
- Connaître ses concurrents sur un objet
- Obtenir le tableau d'ouverture d'une soumission avant de la déposer.

Quel rêve utopique et insensé ! L'entrepreneur aurait tout à y perdre

- Son plaisir de construire
- Son esprit entrepreneurial
- Son envie de trouver des solutions originales
- Son sens de la compétition
- Sa fierté de l'acte de bâtir
- Son engagement envers ses collaborateurs

Tout compte fait et après mûre réflexion, être devin n'apporte rien au décideur. Même si la conduite d'une entreprise reste difficile, parfois les décisions prises à la hâte par peur de l'avenir ou la nécessité de « fournir » du travail au personnel n'apportent pas le résultat escompté. L'acte de construire, notre profession, reste malgré tout un magnifique métier !

### Réflexion d'un président serein et confiant mais tout de même soucieux pour l'avenir de la construction.

Jean-Luc Schouwey

## NOUVELLE COLLABORATRICE AU SECRETARIAT



Jean-Luc Schouwey

C'est avec un grand bagage de connaissances que nous avons le plaisir d'accueillir Sylvie Bardy à la FFE ! Mme Bardy est la nouvelle secrétaire de l'AFGB, suite au départ de Sara Gaggetta. Elle nous rejoint après avoir travaillé pendant près de 9 ans comme secrétaire auprès de santésuisse. Toutefois, elle a déjà baigné dans le domaine de la construction notamment à l'Union Patronale, chez Cotting Frères SA et à l'Association Suisse des Transports routiers. En dehors du travail, son emploi du temps est bien rempli entre une maison à Courtepin et deux enfants.

La Direction, le comité et tout le personnel de la FFE se réjouissent de pouvoir compter sur ses connaissances et lui souhaitent la plus cordiale bienvenue, en espérant que sa nouvelle fonction lui apportera satisfaction et épanouissement dans la réalisation de son travail.

Elise Bürke



Notre nouvelle collaboratrice, Sylvie Bardy de Courtepin

## Apprentis maçons, une situation inquiétante !

A l'heure de mettre sous presse ce Flash, nous avons aujourd'hui seulement 14 apprentis maçons sous contrat pour la nouvelle année scolaire 2017-2018. Nous devrions aujourd'hui déjà en avoir le double si nous voulons arriver au chiffre de 60 à la rentrée ! Une situation inquiétante qui nous laisse entrevoir une forte diminution du nombre d'apprentis et donc une relève insuffisante pour remplacer les futurs maçons retraités.

Nous lançons un appel aux entrepreneurs fribourgeois afin de convaincre des jeunes et leurs parents que le métier de maçon a encore un bel avenir. Une retraite flexible, un salaire élevé et des possibilités d'avancement intéressantes.

**Nous comptons sur vous !**

## BOTSCHAFT DES PRÄSIDENTEN

### Das Ei des Kolumbus

Zu dieser Osterzeit beschäftigt mich eine Frage. «Wie kann das Ei des Kolumbus alleine stehen? «Ganz klar, mein lieber Watson, man muss halt einfach daran denken, ein gekochtes Ei, mein Freund, ein gekochtes Ei.»

Im Nachhinein ist das leicht gesagt!

Was wäre, wenn der Baumeister seine Zukunft voraussehen könnte?

- Den Baumarkt des kommenden Jahres voraussehen
- Seine Wahl bei den Submissionen vorausdenkend fällen
- Einen korrekten Preis gemäss erstellter Schlussabrechnung angeben
- Die Probleme eines Geschäfts abwägen, bevor man den Handel abschliesst
- Bewusst investieren aufgrund des künftigen Auftragsbestands
- Keine verlustträchtigen Aufträge annehmen, da andere Aufträge ausgeschrieben werden, die interessanter sind
- Seine Konkurrenten bei einem Objekt kennen
- Das Offertöffnungsprotokoll einer Submission kennen, bevor die Submission eingereicht wird.

Welch utopischer und unsinniger Traum! Der Baumeister würde dabei alles verlieren

- Seine Freude am Bauen
- Sein unternehmerisches Denken
- Seine Lust, originelle Lösungen zu finden
- Seinen Wettbewerbsgeist
- Seinen Stolz auf das Bauen
- Sein Engagement gegenüber seinen Mitarbeitern

Im Grunde genommen und wenn man es sich genau überlegt, bringt es dem Entscheidungsträger nichts, wenn er wahrsagerische Fähigkeiten hat.

Auch wenn die Unternehmungsführung weiterhin schwierig ist und Entscheide, die aus Zukunftsängsten oder mit dem Ziel, dem Personal Arbeit zu gewährleisten, manchmal überstürzt gefällt werden, nicht zum erhofften Resultat führen, bleibt das Bauen, unser Beruf, ein wunderbares Handwerk!

**Dies sind die Überlegungen eines gelassenen und zuversichtlichen Präsidenten, der aber trotzdem an die Zukunft des Bauwesens denkt.**

Jean-Luc Schouwey

## IDENTITÄTSKONTROLLEN AUF DEN BAUSTELLEN

Um unnötigen Ärger zu vermeiden, raten wir Ihnen, Ihre Mitarbeiter auf den Baustellen zu informieren, dass sie einen Ausweis bei sich haben müssen. Dabei kann es sich um eine Kopie des Passes, der Identitätskarte oder der Aufenthaltsbewilligung handeln.

Der Freiburgerische Prüfungsverband (AFCo) ist effektiv ermächtigt, auf der Baustelle eine Kontrolle durchzuführen. Wenn der Mitarbeiter sich dann aufgrund fehlender Dokumente nicht ausweisen kann, dürfen die Kontrolleure die Kantonspolizei anrufen, um die Daten des Arbeiters zu überprüfen, was bedauerlich wäre.

Wenn der Mitarbeiter einen Ausweis bei sich hat, bedeutet dies aber nicht, dass er die Kontrolle umgehen kann. Der AFCo darf eine Standard-Audition durchführen in Bezug auf das Einhalten der LMV-Bedingungen oder die Schwarzarbeit.

Jacinthe Joye

## CONTRÔLES D'IDENTITÉ SUR LES CHANTIERS

Afin d'éviter des ennuis inutiles, nous vous demandons d'informer vos employés qui travaillent sur les chantiers de porter une pièce d'identité sur eux. La pièce d'identité peut être une copie du passeport, de la carte d'identité ou du permis de séjour. En effet, l'Association Fribourgeoise de Contrôle (AFCo) est habilitée à faire un contrôle d'identité sur le chantier et, si l'employé ne peut pas justifier son identité, faute de document sur soi, les contrôleurs sont en droit d'appeler la police cantonale pour vérifier les données de l'ouvrier, ce qui serait regrettable. Cependant, le port d'une pièce d'identité ne signifie pas que l'employé évite le contrôle. L'AFCo est en droit de procéder à une audition standard pour le respect de conditions CN ou pour du travail au noir.

Jacinthe Joye

## Jubilé des membres

**Félicitations à nos membres pour leur fidélité !**

### 25 ANS

- Coquoz Constructions SA  
Bossonnens

### 50 ANS

- Ernest Corpataux & Fils SA  
Ursy

## Rappel concernant la perte de gain maladie

- 90 % du dernier salaire dès le 2e jour de maladie
- Délai de carence libre mais au maximum 30 jours
- La prime contractuelle de l'assurance perte de gain est paritaire 50/50 dès le 01.04.2017

## PERTE DE GAIN MALADIE

**Nous souhaitons attirer votre attention, ci-dessous, sur les modifications intervenues concernant la répartition des primes entre l'employeur et le travailleur :**

La retenue sur la prime prise en charge par l'employeur, bien que non déclarée de force obligatoire, basée sur des primes hypothétiques dans le cas d'une prestation différée de 30 jours au maximum a été supprimée. L'ancien règlement n'a plus de raison d'être compte tenu du risque de taille qu'il représente pour les entreprises de construction et de l'évolution du cadre législatif. Désormais, à partir du 1er avril 2017, 50% des primes effectives doivent être mises à la charge du travailleur.

En gardant un délai d'attente différé, l'employeur doit encore prendre à sa charge tous les cas d'incapacité de travail qui tombent sous son délai d'attente actuel.

**DANS CES CONDITIONS, QUEL EST LE BON DELAI D'ATTENTE A PRENDRE EN COMPTE SUITE A CES NOUVELLES DIRECTIVES ?**



**Assuré. Là. Maintenant.**

Pour vous soutenir dans vos réflexions et vous aider à faire le bon choix, vous pouvez sans autre faire appel, par téléphone, au bureau soussigné à Fribourg. Nous pourrions vous donner les informations nécessaires à ce sujet et/ou vous proposer également les avantages du contrat cadre perte de gain en cas de maladie en faveur des membres de la FFE et en vigueur auprès du Groupe Mutuel.

Sorrel-IES SA  
Claude-Alain Baechler  
Charly Roulin  
phone +41 26 425 41 00



### ERWERBSAUSFALL BEI KRANKHEIT

**Bitte nehmen Sie untenstehende Änderungen bezüglich der Aufteilung der Prämienkosten zwischen Arbeitgeber und Arbeitnehmer zur Kenntnis.**

Der nicht gesetzlich vorgeschriebene Abzug von der Prämie zulasten des Arbeitgebers, der bei einer um maximal 30 Tage aufgeschobenen Leistung auf

## Avec nos partenaires de confiance !

hypothetischen Prämien basiert, wurde aufgehoben. Das vorhergehende Reglement ist aufgrund des hohen Risikos, das es für die Bauunternehmen darstellt, und aufgrund der gesetzlichen Entwicklungen hinfällig. Ab dem 1. April 2017 müssen 50% der effektiven Prämien dem Arbeitnehmer belastet werden.

Wenn der Arbeitgeber eine andere Wartefrist behält, muss er noch alle Fälle von Arbeitsunfähigkeit übernehmen, die in die momentane Wartefrist fallen.

### WELCHES IST DIE ZU BERÜCKSICHTIGENDE WARTEFRIST AUFGRUND DER NEUEN RICHTLINIEN?

Die Maklerfirma Sorrel-IES AG in Freiburg unterstützt Sie gerne bei der Wahl der angemessenen Wartefrist. **Kontaktieren Sie unter der Telefonnummer.**

Sie geben Ihnen gerne Auskunft bezüglich Rahmenvertrag Krankentaggeldversicherung für Mitglieder FBV bei der Groupe Mutuel.

Sorrel-IES SA  
Claude-Alain Baechler  
Charly Roulin  
phone +41 26 425 41 00

Données	Situation actuelle	Nouvelle situation	Différence
Masse salariale	5 millions	5 millions	
Couverture d'assurance	90%	90%	
Délai d'attente maximum selon CN	30 jours	30 jours	
Taux de primes avec 30 jours de carence	2%	2%	
Taux de primes avec 1 jour de carence	3.80%	3.80%	
Taux de primes à charge du travailleur	1.90%	1%	
Taux de primes à charge de l'employeur	0.10%	1%	<b>+ 0.9%</b>
Charge financière pour l'employeur	5'000.00	50'000.00	<b>45'000.00</b>

## CONVENTION NATIONALE

### Suite à l'entrée en vigueur de la convention complémentaire à la CN 2016-2018, de nouvelles dispositions sont applicables aux entreprises du secteur principal de la construction.

L'assemblée extraordinaire des délégués de la SSE du 10 mars 2017 a approuvé la convention complémentaire conclue avec les syndicats Unia et Syna concernant la CN et le Parifonds. Suite aux décisions prises par les organes compétents des parties contractantes de la CN, plusieurs modifications de la CN entreront en vigueur à différentes dates.

#### Dès le 1er avril 2017

#### Indemnité journalière en cas de maladie (nouvel art. 64 CN)

Dès le 1er avril 2017, la répartition de la prime doit être effective, soit 50 % part employeur et 50 % part employé. La prime hypothétique n'est plus acceptée. Les entreprises, qui calculaient une prime hypothétique, doivent déjà modifier le taux sur le décompte salaire d'avril 2017 (cf. nouvel art. 64 al. 5 let. a CN).  
Dispositions transitoires : les contrats d'assurance existants devront être adaptés jusqu'à la fin 2018 au plus tard (cf. art. 64 al. 13 CN). Par le passage du système selon la loi sur l'assurance-maladie (LAMal) à celui selon la loi sur le contrat d'assurance (LCA), les entreprises ont immédiatement accès aux produits standards courants proposés sur le marché. Nous vous recommandons de contacter dès à présent votre compagnie d'assurances pour l'informer des changements dans la CN et pour renégocier les contrats.

#### Prestations du Parifonds

Le Parifonds Construction instaure de nouveaux forfaits journaliers relatifs aux prestations de formation selon le règlement des contributions et des prestations 2017. Vous pouvez consulter le site internet de la FFE sous :

[www.ffe-fbv.ch/fr/90-formation.html](http://www.ffe-fbv.ch/fr/90-formation.html)

#### Champ d'application de la CN

Les entreprises de «décharges» selon l'art. 35 OLED (ordonnance sur les déchets) sont exclues du champ d'application.

#### A compter de la déclaration de force obligatoire, mais au plus tard dès le 1er juin 2017

#### Contributions au Parifonds

Une augmentation des contributions au Parifonds Construction (cf. art. 8 al. 4 CN) est nécessaire pour pérenniser le fonds. Pour la part employés, y compris les apprentis, la cotisation passe de 0.55 % à **0.70 %** de la masse salariale LAA. Pour la part employeurs, la cotisation passe de 0.40 % à **0.50 %** de la masse salariale LAA.

Dès que nous connaissons la date exacte de l'entrée en vigueur de cette modification, nous vous la communiquerons.

#### A compter de la déclaration de force obligatoire

#### Promotion des travailleurs de la construction de la classe C à B

Un travailleur sera promu en classe B au plus tard après trois ans d'activité en qualité d'ouvrier de la construction C. L'entreprise pourra cependant refuser de promouvoir l'ouvrier au terme de ce délai ainsi que les années suivantes en s'appuyant sur la qualification correspondante au sens de l'art. 44 CN. Elle aura alors

l'obligation d'en informer la CPP compétente et n'encourra aucune sanction pour ne pas avoir promu son ouvrier en cas de contrôle des salaires.

Nous recommandons aux entreprises de préparer sans tarder une qualification des collaborateurs concernés, selon l'art. 44 CN. En effet, l'employeur est tenu de procéder aux qualifications et aux adaptations du salaire de son personnel durant les quatre derniers mois de l'année civile. Pour votre information, le service juridique de la SSE prépare un formulaire de qualification type. Nous vous l'enversons dès qu'il sera disponible.

#### Convention complémentaire Genève

Une augmentation de CHF 1.- du forfait de déplacement et repas de midi a été accepté, soit CHF 25.00 par jour. Ce forfait est dû, indépendamment de l'indemnité de déplacement.

Pour rappel, les entreprises fribourgeoises qui œuvrent sur le territoire du canton de Genève doivent respecter l'annexe 18 CN, notamment la pause obligatoire du matin de 15 minutes. Elle ne compte pas dans le temps effectif mais est payée à raison de 2,9 % du salaire brut mensuel.

#### Dans un souci d'équité, nous vous demandons de respecter et d'appliquer ces modifications selon les dates d'entrée en vigueur.

Jacinthe Joye  
Secrétaire patronale



COMMISSION PROFESSIONNELLE PARITAIRE FRIBOURGEOISE  
DU SECTEUR PRINCIPAL DE LA CONSTRUCTION  
PARITÄTISCHE BERUFSKOMMISSION DES BAUHAUPTGEWERBES

Français Deutsch

ACTUALITÉS PRÉSENTATION INFORMATIONS QUESTIONS FRÉQUENTES ADRESSES CONTACT

#### Portrait & mission

La CPPF est une Association au sens des articles 60 et suivants du Code civil suisse.

Le siège de l'Association est à Givisiez, dans les locaux de la Fédération Fribourgeoise des Entrepreneurs, rue André-Piller 29.

Les membres de l'Association sont les associations de partenaires sociaux, signataires des statuts de la CPPF. Il s'agit des associations suivantes :

en tant que représentants des employeurs :

- la Société Suisse des Entrepreneurs
- la Fédération Fribourgeoise des Entrepreneurs

en tant que représentants des employés :

- le syndicat SYNA
- le syndicat UNIA
- les Cadres de la construction Suisse

Elle a notamment pour tâches de vérifier l'application des dispositions conventionnelles par les entreprises du secteur principal de la construction en Suisse, dans le respect de la CN et pour répondre à toute question ayant trait à l'application et au respect de la CN.

Elle est compétente pour imposer les dispositions particulières applicables au territoire du canton de Fribourg, en contrôlant le respect, en garantissant leur application et pour suivre les éventuels contrevenants.

Pour plus d'informations consultez le site  
[www.cppf-pbkf.ch](http://www.cppf-pbkf.ch)



## LANDESMANTELVERTRAG

**Durch das Inkrafttreten der Zusatzvereinbarung zum LMV 2016-2018 wenden sich neue Bestimmungen den Unternehmen des Bauhauptgewerbes an.**

Die ausserordentliche Delegiertenversammlung des SBV vom 10. März 2017 hat der Zusatzvereinbarung mit den Gewerkschaften Unia und Syna betreffend LMV und Parifonds zugestimmt. Nach den Beschlüssen der Entscheidungsgremien aller beteiligten Vertragsparteien des LMV, treten gestaffelt verschiedene Änderungen des LMV in Kraft.

### Ab 1. April 2017

#### Krankentaggeldlösung (neuer Art. 64 LMV).

Ab 1. April 2017 muss die Prämienteilung effektiv sein, also 50% Arbeitgeber und 50% Arbeitnehmer. Die hypothetische Prämie ist nicht mehr zulässig. Unternehmen, die mit einer hypothetischen Prämie rechneten, müssen den Prozentsatz bereits auf der Lohnabrechnung vom April 2017 ändern (siehe neuer Art. 64 Abs. 5 Bst. a LMV).

Übergangsbestimmungen: die bestehenden Versicherungspolizen müssen bis spätestens Ende 2018 angepasst werden (siehe Art. 64 Abs. 13 LMV). Durch den Systemwechsel vom Krankenversicherungsgesetz (KGV) zum Versicherungsvertragsgesetz (VVG) haben die Unternehmen ab sofort Zugang zu marktüblichen Standardprodukten. Wir empfehlen, bereits heute die Versicherungsgesellschaft zu kontaktieren, diese auf die Änderungen im LMV hinzuweisen und die Verträge neu auszuhandeln.

#### Leistungen des Parifonds Bau

Einführung von Tagespauschalen bei den Leistungen des Parifonds Bau (gemäss Beitrags- und Leistungsreglement 2017). Bitte besuchen Sie die Homepage des FBV :

[www.fbe-fbv.ch/de/90-ausbildung.html](http://www.fbe-fbv.ch/de/90-ausbildung.html)

#### Anwendungsbereich des LMV

Deponiebetriebe» gemäss Art. VWEA (Abfallversorgung) sind vom Geltungsbereich ausgenommen.

#### Neuerungen ab Allgemeinverbindlicherklärung, jedoch spätestens ab 1. Juni 2017

##### Beitragserhöhungen beim Parifonds Bau

Für die Arbeitnehmer – auch für Lehrlinge – nimmt der Beitrag von 0.55% auf 0.7% der UVG-pflichtigen Lohnsumme zu.

Für die Arbeitgeber nimmt der Beitrag von 0.40% auf 0.5% der UVG-pflichtigen Lohnsumme zu.

Sobald wir wissen, wann diese Änderung in Kraft tritt, teilen wir Ihnen das Datum mit.

#### Neuerungen ab Allgemeinverbindlicherklärung

##### Beförderung von Bauarbeitern der Klasse C zur Klasse B

Ein Mitarbeiter wird spätestens nach drei Jahren Tätigkeit als Bauarbeiter C befördert. Das Unternehmen kann die Beförderung des Mitarbeiters jedoch nach Ablauf dieser Frist und während der darauffolgenden Jahre verweigern und sich dabei auf die entsprechende Qualifikation nach Art. 44 LMV stützen. In diesem Fall ist es verpflichtet, die zuständige PBK darüber zu informieren. So muss es bei einer Lohnkontrolle nicht mit einer Sanktion

rechnen, weil es seinen Mitarbeiter nicht befördert hat. Wir empfehlen den Unternehmen, möglichst bald eine Qualifikation der betroffenen Mitarbeiter vorzubereiten, gemäss Art. 44 LMV. Arbeitgeber sind verpflichtet, die Qualifikationen und Lohnanpassungen ihres Personals in den letzten vier Monaten des Kalenderjahres vorzunehmen.

Zu Ihrer Information: der Rechtsdienst des SBV arbeitet zurzeit ein Muster-Qualifikationsformular aus. Wir werden Ihnen dieses zustellen, sobald es verfügbar ist.

#### Zusatzvereinbarung «Genf»

Zusatzvereinbarung Genf; Erhöhung der Mittags- und Versetzungszulage um CHF 1.-, die somit auf CHF 25.00 pro Tag erhöht wird. Diese Zulage ist unabhängig der Entschädigung für die Fahrkosten. Zur Erinnerung, die Freiburgerischen Unternehmen, die im Kanton Genf arbeiten, müssen den Anhang 18 LMV einhalten, insbesondere die obligatorische Arbeitspause von 15 Minuten am Vormittag. Diese zählt nicht zur effektiven Arbeitszeit, wird jeweils mit 2.9% des monatlichen Bruttolohns vergütet.

**Um eine möglichst gerechte Situation anzustreben, bitten wir Sie, diese Änderungen gemäss den entsprechenden Daten des Inkrafttretens einzuhalten und umzusetzen.**

Jacinthe Joye  
Secrétaire patronale



COMMISSION PROFESSIONNELLE PARITAIRE FRIBOURGEOISE  
DU SECTEUR PRINCIPAL DE LA CONSTRUCTION  
PARITÄTISCHE BERUFSKOMMISSION DES BAUHAUPTGEWERBES

Français Deutsch

AKTUALITÄT PRÄSENTATION INFORMATIONEN HÄUFIGE FRAGEN ADRESSEN KONTAKT

#### Baustellenkontrolle

Der Freiburger Kontrollverband (FKV) ist eine private Institution welche ohne lukrativen Hintergrund arbeitet. Deren Hauptziel ist es, diverse Kontrollen auf Baustellen durchzuführen.

Der FKV setzt sich aus dem Verantwortlichen Inspektorat, 3 Inspektoren sowie 2 Sekretärinnen zusammen. Deren Hauptziel sind folgende Kontrollen:

Einhaltung der Gesetzgebung für die Schwarzarbeit  
Einhaltung der Arbeitskonditionen für das Bauhauptgewerbe, Baunebengewerbe sowie der Reinigung  
Kontrolle über entsendete Mitarbeiter  
Korrekte Entsorgung der Abfälle sowie ab 2014 die Kontrolle über den Wasserverbrauch, Partikelfilter der Baumaschinen auf den Baustellen sowie der Luftverschmutzung

Die Freiburgerische Paritätische Berufskommission (PBKF) hat das Mandat über die Baustellenkontrollen, zur Überprüfung der Einhaltung des Landesmantelvertrages für das schweizerische Bauhauptgewerbe sowie das Gesetz der entsandten Mitarbeitern der FKV übergeben.

Zur Erinnerung, Anzeigen müssen zwingend an folgende Adresse gemacht werden: [denonciations@afco-fkv.ch](mailto:denonciations@afco-fkv.ch). Falls eine Anzeige dringend ist, können Sie folgende Nummer anrufen: 026 460 84 99.

Ausser Sonntags, wo direkt die Polizei kontaktiert werden muss, steht Ihnen das Sekretariat von Montag bis Samstag von 06.00 bis 20.00 Uhr zur Verfügung.

**Für mehr Informationen konsultieren Sie :**  
[www.cppf-pbkf.ch](http://www.cppf-pbkf.ch)



## NOUVELLE LOI SUR L'ASSURANCE IMMOBILIÈRE

### Fribourg : Une nouvelle loi largement favorable aux propriétaires assurés

Même si la nouvelle loi sur l'assurance immobilière, la prévention et les secours en matière de feu et d'éléments naturels a été votée à la quasi-unanimité des députés au Grand Conseil, elle sera soumise en votation populaire suite au référendum lancé par les syndicats du personnel de l'Etat

### ECALEX remplace la loi de 1964

Cette nouvelle loi, qui remplace la loi sur la police du feu de 1964 et la loi sur l'assurance des bâtiments de 1965, constitue non seulement une mise à jour législative; elle apporte d'importantes améliorations à nos assurés, soit à l'ensemble des

propriétaires immobiliers de ce canton : indemnisation à la valeur à neuf également en cas de sinistre dû à un élément naturel (inondation, grêle, vent, etc.), inclusion des cuisines dans la police d'assurance de l'ECAB, augmentation de 5 à 15% de l'indemnité pour les frais accessoires (frais de déblaiement, taxes de décharges, etc.). Sur le plan de la prévention aussi, ECALEX apporte son lot de réformes : renforcement de la prévention relativement aux éléments naturels et base légale pour octroyer des subventions dans ce domaine, professionnalisation des contrôles en matière de prévention incendie, mise en place d'un concept d'assurance qualité en rapport avec les concessions de ramonage, et ainsi de suite...

S'agissant des finances, ECALEX introduit de nouvelles règles en termes de réserves, la mise en place d'un fonds de fluctuation pour la prévention et la défense incendie,

mais aussi et surtout la possibilité d'octroyer des rabais de primes pour tous les propriétaires lorsque les résultats financiers sont favorables après constitution des réserves.

Enfin, la gouvernance de l'ECAB est largement mise au goût du jour : Le rôle dévolu au Conseil d'Etat est celui d'autorité de surveillance, le Conseil d'administration doit s'occuper de stratégie et des décisions essentielles (primes, budget, nominations principales, recours) alors que la direction gèrera l'opérationnel. ECALEX prévoit aussi un renforcement de la présence du politique dans les instances, puisque quatre des neuf membres du Conseil d'administration seront désignés par le Grand Conseil.

### Un nouveau statut pour le personnel

Si le personnel reste soumis à un statut de droit public et affilié à la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat, le système de rémunération envisagé, qui devra être approuvé par le Conseil d'Etat, sera plus proche du marché de l'emploi dans les domaines de l'ECAB (assurance – prévention – secours). Il permettra plus de souplesse lors de l'engagement du personnel, mais aussi dans la progression de la rémunération de chaque collaboratrice ou collaborateur. Cette souplesse n'entraînera pas de réduction de salaire au sein de l'établissement pour quiconque et amènera une meilleure balance en matière d'augmentations de salaire. Elle permettra cependant d'atteindre plus d'équité dans la durée, sans risque d'excès puisque les salaires devront obligatoirement s'inscrire dans les minima et maxima arrêtés pour le personnel de l'Etat.

Largement plébiscitée par le Grand Conseil (55 oui – 4 non – 8 abstentions) il faut encore que cette loi soit approuvée en votation populaire le 21 mai prochain, pour qu'elle puisse ensuite déployer tous les avantages qu'elle apporte, notamment pour les propriétaires et locataires de ce canton. Il suffit de voter OUI.

# ECALEX\*



Nouvelle loi sur l'assurance immobilière, la prévention, les secours en matière de feu et d'éléments naturels



\* loi soumise à votation populaire en 2017

Jean-Claude Cornu  
Directeur de l'établissement cantonal  
d'assurance des bâtiments (ECAB)

## NEUES GESETZ ÜBER DIE IMMOBILIENVERSICHERUNG

### ECALEX : Ein gutes Gesetz für die versicherten Freiburger Hauseigentümer

Obwohl das neue Gesetz über die Gebäudeversicherung, Prävention und Hilfeleistungen bei Brand und Elementarschäden fast einstimmig vom Grossen Rat angenommen worden ist, wird das Volk darüber abstimmen, nachdem die Gewerkschaften des Staatspersonals das Referendum gegen das Gesetz ergriffen haben.

#### ECALEX ersetzt das Gesetz von 1964

Dieses neue Gesetz, das die beiden Gesetze betreffend die Feuerpolizei, bzw. die Versicherung von Gebäuden aus den Jahren 1964 und 1965 ersetzt, stellt nicht nur eine Aktualisierung der Gesetzeslage dar; ECALEX bringt für unsere Versicherten, d.h. für alle Hauseigentümer dieses Kantons gewichtige Verbesserungen: Entschädigung zum Neuwert auch bei Elementarschäden (Überschwemmung, Hagel, Wind usw.), Aufnahme der Küchen in die Versicherungspolice der KGV, sowie Erhöhung von 5% auf 15% der Entschädigung für Nebenkosten (Räumungskosten, Entsorgungsgebühren usw.).

Auch bezüglich der Prävention bringt ECALEX eine ganze Reihe von Reformen mit sich: Stärkung der Prävention von Elementarschäden und gesetzliche Grundlage für Subventionen in diesem Bereich, Professionalisierung der Kontrollen bei der Prävention von Bränden, Einführung eines Qualitätssicherungskonzepts in Zusammenhang mit den Kaminfegerkonzessionen und vieles mehr...

Im Bereich Finanzen führt ECALEX neue Regeln bezüglich der Reserven ein, sowie die Schaffung eines Schwankungsfonds für die Prävention und die Brandbekämpfung, aber auch und vor allem die Möglichkeit, Prämienrabatte für alle Hauseigentümer zu gewähren, wenn die Finanzergebnisse nach Reservebildung

# ECALEX\*



Neues Gesetz über die Gebäudeversicherung, die Prävention und die Hilfeleistungen bei Brand und Elementarschäden



\* das Gesetz wird 2017 dem Volk zur Abstimmung unterbreitet

günstig ausfallen.

Und schliesslich erfährt auch die Unternehmensführung der KGV eine Aktualisierung: Der Staatsrat hat die Rolle des Aufsichtsorgans; der Verwaltungsrat kümmert sich um die Strategie und die wesentlichen Entscheidungen (Prämien, Budget, wichtigste Ernennungen, Beschwerden). Zudem sieht ECALEX auch eine stärkere politische Vertretung in den verschiedenen Instanzen vor, da vier der neun Mitglieder des Verwaltungsrats durch den Grossen Rat nominiert werden.

#### Ein neuer Status fürs Personal

Das Personal bleibt zwar weiterhin dem öffentlichen Recht unterstellt und der Pensionskasse des Staatspersonals angegliedert; das geplante Lohnsystem jedoch, das vom Staatsrat genehmigt werden muss, wird in den Bereichen der KGV (Versicherung – Prävention – Hilfeleistung) näher am Arbeitsmarkt sein. Dies ermöglicht mehr Spielraum bei Neu-

einstellungen, aber auch bei Beförderungen und Lohnerhöhungen der einzelnen Mitarbeitenden. Diese Flexibilität führt zu keiner Lohnkürzung innerhalb des Unternehmens und schafft eine bessere Balance bei den Lohnerhöhungen. Zudem ermöglicht sie längerfristig mehr Gerechtigkeit, ohne Exzesse, da sich die Löhne nach wie vor innerhalb der Minima und Maxima, die für das Staatspersonal gelten, zu bewegen haben.

Vom Grossen Rat mit einer breiten Mehrheit befürwortet (55 ja – 4 nein – 8 Enthaltungen), muss dieses Gesetz nun noch vom Volk angenommen werden am kommenden 21. Mai, damit es anschliessend seine Vorteile entfalten kann, insbesondere für die Hauseigentümer und Mieter dieses Kantons. Dafür braucht es an der Urne ein klares JA.

Jean-Claude Cornu  
Direktor der Kantonalen  
Gebäudeversicherung (KGV)



## COURS DE FRANÇAIS POUR LES OUVRIERS DE LA CONSTRUCTION

**Les cours de français, dispensés par le Centre de Perfectionnement Interprofessionnel CPI, pour les collaborateurs qui travaillent sur les chantiers et, dont les entreprises sont membres de la Fédération Fribourgeoise des Entrepreneurs FFE, ont pris fin le samedi 18 mars 2017.**

Ces cours ont connu un grand succès, avec au final, 29 participants qui ont reçu leurs attestations. Afin de les féliciter pour leur engagement et leur motivation, la Fédération a organisé une remise des attestations le 25 mars 2017, au Restaurant du Lavapesson à Granges-Paccot. Après les souhaits de bienvenue et l'ouverture de la manifestation par M. Jean-Daniel Wicht, Directeur de la Fédération Fribourgeoise des Entrepreneurs, Mme Frédérique Tütsch, responsable de formations au CPI, a mentionné avoir eu beaucoup de plaisir à suivre l'évolution et la motivation des participants. Ensuite, vient le tour du Président de la Fédération, Monsieur Jean-Luc Schouwey, de s'exprimer en tant que

patron. Il relève l'importance de ces cours, pour les personnes de langue étrangère, avant tout pour se faire comprendre en langue française mais également afin de pouvoir respecter la sécurité sur les chantiers. La langue est un facteur déterminant de l'intégration sur le lieu de travail et dans la vie quotidienne.

Après les discours, M. Jean-Daniel Wicht entouré de Mme Frédérique Tütsch et M. Jean-Luc Schouwey ont eu le plaisir de remettre les attestations de cours aux participants présents. La FFE et le CPI tiennent à réitérer leurs félicitations à chacun pour leur engagement et leur motivation lors de ces cours qui se sont déroulés le samedi matin. Les formatrices et formateurs sont également remerciés pour tout le travail accompli.

Après la partie officielle, place à la « mise en pratique » des cours de français... C'est dans un cadre convivial que les participants ont pu dialoguer ensemble, autour d'un apéritif qui leur a été servi dans la joie et la bonne humeur. La FFE se réjouit d'ores et déjà de pouvoir à nouveau proposer des cours de français l'automne prochain...

Sylvie Bardy

## NOUVEAU COURS SECURITE AU TRAVAIL

Plus de 50'000 accidents par année sur les chantiers sont recensés par la Suva. La FFE a réagi à ce chiffre et va offrir à partir de la rentrée 2017/2018 une nouvelle formation destinée à tous les ouvriers de chantier et travailleurs temporaires. Le but de cette formation est que les participants prennent conscience des conséquences d'un accident qui peut provoquer la perte d'emploi. Ce cours mise sur la modernité, en utilisant notamment des tablettes et des vidéos, tout en éveillant les émotions des participants pour leur apprendre à identifier les situations à risques et adopter une attitude de prévention sécuritaire. La qualité de l'enseignement est assurée grâce au soutien de l'entreprise Gesformat, mais également par vous, entrepreneurs ! En effet, une vingtaine de personnes chargées de sécurité provenant de diverses entreprises vont participer à un cours pilote et donner leurs avis, remarques et critiques dans le but de concocter un cours qui satisfera non seulement l'employé mais également l'employeur.

### Des sujets d'actualité

- Conséquences possibles sur l'employabilité et la santé suite à un accident ;
- Utilisation des habits de chantiers ;
- Atteintes à la santé ;
- Comportements à adopter ;
- Compréhension des consignes de sécurité ;
- En cas d'accident, quoi faire ?

De plus amples informations suivront en temps voulu. **Inscrivez vos employés et évitez qu'ils deviennent une statistique !**

Elise Bürke

Fabrique de produits en béton et simili



**A. HELFER SA**  
Rte des Chênes 46 - 1727 Corpataux  
Tél. 026 460 72 72 - Fax 026 466 68 67

**LEVA CORBIERES SA**  
Rte des Echamps 3 - 1647 Corbières  
Tél. 026 915 15 45 - Fax 026 915 14 06

centre **RIESEN**

Fribourg | Bulle | Payerne

Cuisine & Habitat  
Electroménager

www.centre-riesen.ch

Debrunner Acifer

klöckner & co multi metal distribution

Le partenaire de l'entrepreneur pour

Aciers d'armature, treillis, préfabrication et accessoires d'armature, aciers,

Route du Tir Fédéral 14  
1723 Glivisiez  
tél. 026 460 23 18  
fax 026 460 22 51



www.d-a.ch



## FORUM DES MÉTIERS START 2017

**Le Forum START, 6e édition s'est déroulé du 31 janvier au 5 février 2017, une édition d'une qualité exceptionnelle grâce à l'énorme travail fourni par les 90 exposants qui ont tout mis en œuvre afin de proposer leurs métiers par une approche pratique sous forme d'activités interactives, visuelles et ludiques.**

**La FFE présente comme de coutume** La Fédération Fribourgeoise des Entrepreneurs, fidèle au poste, faisait une fois de plus partie des exposants. En effet, il nous tient à cœur de promouvoir les métiers de la construction auprès des jeunes de notre région. Notre activité ; la pose de briques supervisée par deux apprentis maçons a connu un grand succès autant auprès des garçons qu'auprès des filles. Cette démonstration leur a permis de constater que le métier de maçon/ne est bien plus complexe qu'il n'y paraît. Forum des métiers START 2017 a accueilli plus de 7'400 élèves et au total 25'000 visiteurs. Au vu du

bilan très positif, cette manifestation sera reconduite en 2019.

Un grand merci aux collaborateurs de la formation professionnelle pour la mise en place d'un stand qui reflétait les ambitions de notre Fédération.

Kristel Spiesberger



## FORUM DER BERUFE START 2017

**Die 6. Ausgabe des Forum START fand vom 31. Januar bis 5. Februar 2017 statt. Dank der enormen und engagierten Arbeit der 90 Aussteller, die alles daran setzten, um ihre Berufe praxisnah mit interaktiven, visuellen und spielerischen Aktivitäten vorzustellen, war diese Ausgabe von herausragender Qualität.**

## Der FBV ist wie gewohnt präsent

Der Freiburgerische Baumeisterverband war auch dieses Mal dabei. Es ist für uns effektiv sehr wichtig, die Bauberufe bei den Jungen unserer Region zu fördern. Unsere Tätigkeit, das Verlegen von Backsteinen, die von zwei Maurerlehrlingen überwacht wurde, fand bei den Knaben und Mädchen grossen Anklang. Mit dieser Demonstration wurde ihnen bewusst, dass der Maurerberuf wesentlich komplexer ist, als man glauben könnte.

## 7'400 Schüler besuchen den Forum Start 2017

Bei dieser Gelegenheit besuchten mehr als 7'400 Schüler und insgesamt 25'000 Personen das Forum Freiburg. Aufgrund der ausgezeichneten Bilanz wird die Veranstaltung auch 2019 wieder durchgeführt.

Ein herzliches Dankeschön gebührt den Mitarbeitern der Berufsbildung für das Einrichten des Stands, der die Ambitionen unseres Verbands bestens darstellte.

Kristel Spiesberger



## OPTIMISER LA SÉCURITÉ AVEC BON SENS

**Nous devons considérer la sécurité et la santé au travail comme un outil pour la productivité et un atout pour l'économie.**

La motivation des salariés, la prévention des accidents, l'amélioration de l'image de l'entreprise ne sont qu'une partie des avantages liés à la sécurité.

### Privilégier le bon sens

Le bon sens en matière de sécurité doit permettre d'équilibrer la sensibilité de chacun face à une situation dangereuse. Exécuter un travail en hauteur n'est pas perçu de la même manière si l'on est sujet au vertige ou si l'on est expérimenté en alpinisme. Cette différence nous devons l'expliquer aux divers intervenants du chantier afin que les mesures de sécurité demandées soient comprises et acceptées par tous. Les situations à risques connues mais dont personne ne se soucie sur les chantiers sont courantes. Il faut développer le questionnement chez l'individu, par exemple : Est-ce que mon échelle est adaptée à la tâche que je dois exécuter ? Est-ce que mon poste de travail est sécurisé ? Il faut également bannir la phrase : je finis vite et après je ferai la correction !

### Savoir dire non

Il est primordial de développer le droit de retrait en cas de situation dangereuse en insistant sur le fait que ce n'est pas de la fainéantise ou de la délation, mais de la prévention. Il s'agit d'une action réalisée en amont qui permet de supprimer un danger et donc l'accident. L'habitude de « j'ai toujours fait comme ça » conduit à beaucoup trop de situations à risques connues et qui ne surprennent personne. De ce fait, il n'y a aucune correction et



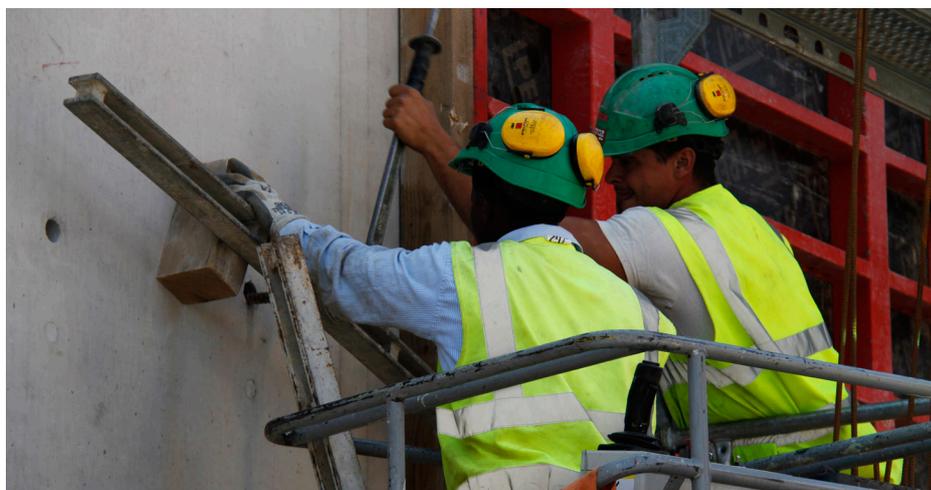
amélioration de la sécurité. Développer un concept de sécurité nécessite l'implication de tous les intervenants du bas de l'échelle jusqu'au sommet de la hiérarchie afin que chacun se sente concerné par la démarche. Les exemples suivants contribuent à un résultat positif : favoriser le dialogue, respecter les ouvriers et féliciter le bon travail. La sanction n'est que l'ultime recours. Supprimer les situations à risques c'est bien, ne pas les créer c'est mieux ! Une bonne planification des tâches permet de ne pas créer de situations à risque.

### Collaboration indispensable

Pour ce faire, une étroite collaboration entre les contremaîtres, les conducteurs de travaux et le responsable de sécurité doit exister. Les bénéfices se voient également en diminution de prime d'assurance accident, moins de coût d'accident et

moins de souffrance humaine. Dans le budget de chaque entreprise il y a la prime d'assurance accident qui couvre les frais de traitement, les indemnités journalières et une éventuelle rente. Hélas aucune finance n'est prévue pour couvrir les coûts indirects d'un accident tel que la formation d'un remplaçant, le retard des travaux effectués, les dégâts matériels et l'augmentation de la prime accident. De ce fait, établir un budget sécurité pour la prévention des accidents devient un placement bénéficiaire à moyen et long terme !

Jean-Daniel Chenux  
Chargé de sécurité  
[www.trasec-securite.ch](http://www.trasec-securite.ch)



**BETON CENTRE SA FRIBOURG**

## VISION 250 VIES

En adhérant à la Charte de la sécurité, vous contribuez à la réalisation de cet objectif. Entièrement gratuit et sans effort. Les «règles vitales» sont au cœur du projet.

En Suisse, on dénombre actuellement quelque 250 000 accidents du travail par an, dont 181'500 accidentés sont assurés à la Suva. Ces accidents concernent un ouvrier de chantier sur cinq, un monteur-échauffeur sur quatre, un ouvrier forestier sur trois. Afin d'inverser la tendance, la Suva lance le programme «Vision 250 vies». Le programme a pour but d'empêcher 250 accidents professionnels mortels et tout autant de cas d'invalidité grave en dix ans.

Information suva  
www.charte-securite.ch



## VISION 250 LEBEN

Mit einer Unterzeichnung der Sicherheits-Charta helfen Sie mit, dieses Ziel zu erreichen. Völlig kostenlos und ohne viel Aufwand. Die «Lebenswichtigen Regeln» stehen dabei im Mittelpunkt.

In der Schweiz verunfallen jedes Jahr rund 250'000 Menschen bei der Arbeit. Davon sind 181'500 Personen Versicherte der Suva. Es trifft jeden fünften Bauarbeiter, jeden vierten Gerüstbauer und jeden dritten Forstarbeiter. «Vision 250 Leben» heisst die Antwort der Suva auf diese hohe Anzahl schwerer Arbeitsunfälle. Ziel ist, in den nächsten zehn Jahren 250 Berufsunfälle mit Todesfolge und ebenso viele schwere Invaliditätsfälle zu verhindern.

Information suva  
www.charte-securite.ch

## UNE CANDIDATE CHEFFE D'ÉQUIPE EN FORMATION

Tous les deux ans, la Fédération propose la formation de chef d'équipe. Cette formation peut être entreprise après un apprentissage de maçon CFC ou de constructeur de route CFC.

Nous avons clôturé la dernière session en juin dernier, après 2 ans de travail en entreprise et de cours bloc, 26 nouveaux chefs d'équipes ont été diplômés. Pour la session 2016-2018, nous tenons à relever la participation d'une candidate à la formation de cheffe d'équipe. Fait exceptionnel !

Il s'agit d'**Elodie Hebeisen**, jeune jurassienne de 21 ans, employée chez De Luca SA à Moutier.

Nous profitons de son passage à la Halle des maçons pour lui poser quelques questions.

### POURQUOI AVOIR CHOISI L'APPRENTISSAGE DE CONSTRUCTRICE DE ROUTE ?

Elle nous raconte que c'est un métier qui l'intéressait depuis toujours. En effet, son grand-père ainsi que son père possédaient des machines. Elle a grandi dans ce milieu et les machines ont toujours fait partie du décor.

Exercer le métier de constructrice de route était une évidence pour elle, car ce n'est



Elodie Hebeisen

## Vous trouvez nos cours de formation sous :

<http://www.ffe-fbv.ch/fr/90-formation.html>

pas un métier mais une passion.

### QUELLES ONT ÉTÉ VOS MOTIVATIONS POUR ENTREPRENDRE LA FORMATION DE CHEFFE D'ÉQUIPE ?

Obtenir la reconnaissance de son travail. Prouver qu'on peut faire ce qu'on aime et qu'une femme peut aussi y arriver. Prouver que tout est accessible à tous quand on le veut vraiment.

### SOUHAITEZ-VOUS POURSUIVRE VOTRE FORMATION PROFESSIONNELLE ?

Si elle réussit le diplôme de cheffe d'équipe, elle aimerait faire le brevet de contremaître à Tolochenaz. Ensuite elle verra, peut-être qu'elle travaillera dans les bureaux. L'avenir le lui dira.

### COMMENT SE DÉROULE UNE JOURNÉE SUR LE CHANTIER LORSQU'ON A DES OUVRIERS SOUS SES ORDRES ?

Pendant son apprentissage, elle était toujours bien intégrée et acceptée. Cela fait maintenant six ans qu'elle travaille au sein de la même entreprise, les employés la connaissent, ils savent ce qu'elle sait faire, elle a fait ses preuves. Par conséquent, elle est reconnue et respectée. C'est un avantage car elle sait qu'il n'est pas toujours facile d'être appréciée de tous lorsqu'une femme, et qui de plus est jeune, donne des ordres.

### QUELLES SONT LES QUALITÉS REQUISES POUR EXERCER LE MÉTIER DE CHEFFE D'ÉQUIPE D'APRÈS VOUS ?

Pour elle, un chef d'équipe doit être ouvert à la communication, ne pas être borné. C'est l'élément essentiel à la bonne cohésion et entente de l'équipe.

La Fédération Fribourgeoise des Entrepreneurs souhaite plein succès à Elodie pour son avenir professionnel dans le monde de la construction et nous nous réjouissons qu'à l'avenir la gente féminine soit plus présente sur les chantiers.

Kristel Spiesberger

## SORTIE DES MEMBRES EN VALAIS 2016

**Les membres de la Fédération ont eu l'occasion de participer à la sortie qui a eu lieu le 27 octobre 2016.**

Par cette belle journée d'automne, ils ont fait la découverte d'un intéressant et immense chantier : celui de la 3e correction du Rhône.

A la suite de cette visite, les participants ont rechargé les batteries avec un bon repas valaisan dans un restaurant de Viège. L'après-midi, l'usine de traitement des déchets du Valais central à Sion a accueilli le groupe pour lui présenter son excellente manière de revalorisation de déchets. Et oui ! Un bon traitement des déchets n'est pas uniquement demandé sur les chantiers.

Étant donné que cette sortie avait lieu dans le canton du Valais, grand chef de la production de jus de raisins, une dégustation de vins n'a pas été oubliée. Perchés en face d'un panorama exceptionnel avec la Dent Blanche en point de mire, nos membres ont pu terminer leur journée sur une note fruitée. Le domaine le clos du château de Charles Bonvin Fils SA les a enchantés avec les diverses saveurs des vignes de cette région.

Céline Spühler



## LA CONSTRUCTION EN BIRMANIE

**La Birmanie s'ouvre au tourisme et montre au visiteur des paysages extraordinaires mais aussi des constructions en briques de terre cuite qui ont nécessité le savoir-faire du maçon à une époque reculée. Notre Directeur, Jean-Daniel Wicht, présente quelques photos de son périple birman du début de l'année.**

Bagan, ancienne capitale de la Birmanie, recensait jusqu'au XIV<sup>ème</sup> siècle plus de 13'000 pagodes. Des dizaines de milliers de travailleurs ont contribué à ces constructions de briques en terre cuite, enduites de plâtre puis ornées de peintures murales ou d'or. Leur talent artistique et, surtout, leur savoir-faire a permis de rendre les pagodes résistantes aux incendies, intempéries et nombreuses guerres. Après toutes ces années, les 2'000 monuments dominant la vallée à ce jour n'ont rien perdu de leur splendeur.

En ce qui concerne les routes, certes, elles ne sont pas comparables aux nôtres que ce soit de leur qualité ou de leur quantité,

mais elles relèvent une habileté impressionnante des travailleurs. Ou plutôt des travailleuses ! En effet, les femmes sont très présentes sur ces chantiers. Protégées du soleil par leur grand chapeau, elles accomplissent le travail minutieux. Pour commencer, elles trient les pierres de lave déversées sur la chaussée. Quatre tailles différentes sont utilisées, allant de pierres de 20cm aux gravillons: les plus grandes sont disposées de manière régulière puis fixées grâce aux plus petits galets. Le rouleau compresseur, seule machine employée, immobilise cette première couche. Puis, les femmes déversent du goudron liquide sur le pavage à l'aide d'arrosoirs avant de le parsemer de gravier et de le compacter une deuxième fois. La dernière étape est répétée et voilà comment les birmans construisent 200 mètres de route en 5 jours. En théorie, le salaire minimum est fixé à 3'600 kyats par jour, soit CHF 2.65. Or, les entreprises familiales et celles de moins de 15 employés ne sont pas concernées par cette législation. De plus, les femmes sont souvent moins bien rémunérées que les hommes.

Elise Bürke



### IMPRESSUM

**Rédaction :** Claude-Alain Baechler, Sylvie Bardy, Elise Bürke, Jean-Daniel Chenux, Jean-Claude Cornu, Jacinthe Joye, Charly Roulin, Céline Spühler, Jean-Luc Schouwey, Kristel Spiesberger, Jean-Daniel Wicht

**Mise en page :** Jean-Daniel Wicht - **Photos couverture :** Keren Bisaz

**Photos articles :** Keren Bisaz pages 1 à 9, Jean-Daniel Wicht pages 10 à 15

**BAECHLER**  
i n f o r m a t i q u e

Rte de la Glâne 143b • 1752 Villars-sur-Glâne  
Tél. 026 408 84 84 • www.baechler.ch

A tous ses lecteurs,  
la Fédération Fribourgeoise  
des Entrepreneurs  
souhaite  
un très beau printemps

Der Freiburgische  
Baumeisterverband  
wünscht allen Lesern  
einen ganz schönen Frühling

**LA FFE AU SERVICE  
D'UNE PROFESSION**

**DER FBV IM DIENSTE  
EINES BERUFES**



**FFE-FBV**  
Route André Piller 29  
1762 Givisiez  
Tél. 026 460 80 20  
Fax 026 460 80 25  
[www.ffe-fbv.ch](http://www.ffe-fbv.ch)  
[secretariat@ffe-fbv.ch](mailto:secretariat@ffe-fbv.ch)